

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE SEINE SAINT DENIS, DIRECTION DES AFFAIRES INTERMINISTERIELLES MISSION VILLE, AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE FONCTIONNEMENT 2004, POUR LA REALISATION DE L'ACTION : "MAISON DES PRATIQUES DE BIEN ETRE ET DE SANTE DANS LE QUARTIER DU MARCREUX" à AUBERVILLIERS

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la programmation 2004 du contrat de ville d'Aubervilliers,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

DELIBERE

Article unique : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Direction Interministérielle Mission Ville, au titre du Contrat de Ville, en vue de l'attribution d'une subvention d'un montant de 30.000 Euros pour le projet "Maison des Pratiques de Bien-être et de Santé sur le quartier du Marcreux".

le Maire